

## «Ni meeting, ni défilé» Le syndicalisme de participation en Côte d'Ivoire a-t-il vécu ?

Ismaïla Touré \*

---

**Abstract :** Following the socio-economic crises, protests and strikes which affected Côte d'Ivoire in 1990, participative trade-unionism was blamed for fomenting social unrest. The state embarked on series of measures, culminating in the banning of the May day march. In this article, the author castigates the 'single party' regime, the PDCI-RDA, as the absolute master in a so-called multi-party democracy, comparing it to communism in its practice, in an economic context paradoxically dominated by capitalism. Although the founding elements of trade unionism have given way to other realities, the author arrives at the conclusion that participative trade-unionism still exists in Côte d'Ivoire, but to improve its efficiency, such a trade unionism must also be an integrative one.

---

### Introduction

«La fête du travail draine beaucoup de personnes, si bien que, compte tenu de la situation socio-économique tendue de ces derniers mois, nous avons décidé que le 1er mai 1990 se déroule sans meeting et sans défilé» (Niamkey 1990). Décision de sagesse ? ou aveu d'impuissance d'un Secrétaire général qui n'est plus à même de canaliser sa base ? Le résultat est, semble-t-il, le même : l'UGTCI ne contrôle plus le monde du travail ; et les propos du Secrétaire général apparaissent comme sonnante le glas d'une certaine «vision» du syndicalisme qui va vers une déliquescence inéluctable, et dont l'ensevelissement se fait sans «fleurs ni couronnes». La déchirure entre le sommet et la base de l'UGTCI est loin d'être superficielle, et si les premiers mots du Secrétaire général de la centrale syndicale en ce 1er mai 1990 ne relèvent pas d'une véritable oraison funèbre, ils n'en sont pas moins un signe prémonitoire : «depuis 1949, la

---

\* Chargé de Recherche IES, Université d'Abidjan-Cocody.

fête du 1er mai donne lieu en Côte d'Ivoire à un défilé, à la présentation d'un cahier de revendications ... Les premiers mai des cinq dernières années ont été des plus grandioses avec les défilés les plus colorés, les plus animés, les plus longs et à grande participation populaire. Tenant compte, cette année, de la morosité de l'environnement économique, social et politique due aux conséquences de l'agitation scolaire et des mesures de réduction de salaires préconisées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, contrairement à la tradition, le 1er mai 1990 sera sans meeting ni défilé, pour ainsi éviter tout débordement imprévisible et acte de violence» (Niamkey 1990). En ouvrant la traditionnelle rencontre des responsables de l'UGTCI avec le chef de l'Etat et les dignitaires du PDCI-RDA par ces propos, Adiko Niamkey fait preuve d'un bel euphémisme pour décrypter une situation socio-économique et politique des plus sérieuses, voire explosives ! Les traditionnels meetings, hymnes à la gloire du PDCI, lieux d'expression de la «gratitude infinie» des travailleurs au chef de l'Etat pour ses «nombreux bienfaits» à l'endroit des «masses laborieuses», les défilés longs, colorés, animés et «à grande participation populaire», et qui ne sont que des marches de soutien à la politique toujours «bienveillante» du Président de la République pour les travailleurs, et des «marques d'indéfectible attachement» à sa personne, font partie des actes essentiels du syndicalisme de participation prôné et pratiqué par l'UGTCI. D'où vient que ces actes n'aient pas pu être posés en cette année 1990 ? Qu'est-ce qui a bien pu enrayer la mécanique des cérémonies du 1er mai 1990 que d'aucuns présentent comme le centenaire de la fête du travail tout en reconnaissant que les faits ayant généré le phénomène remontent au 1er mai 1886 ? Pourquoi le rituel ne pouvait-il pas être respecté dans son intégralité ? Pourquoi, alors que pendant 5 ans, au plus fort de la crise socioéconomique, les meetings et les défilés qui ont connu «une grande participation populaire», ont-ils été purement et simplement supprimés «pour éviter tout débordement imprévisible et les actes de violence» ? Qu'est-ce qui a conduit l'UGTCI à redouter que la participation populaire, signe de bonne santé, dégénère en «débordement imprévisible» ? Quels types de débordement pouvait-on craindre ? La base de l'UGTCI d'ordinaire si disciplinée, selon les discours officiels, à l'image de l'obséquiosité réelle de leurs leaders avec les dignitaires du parti, aurait-elle pu subitement se muer en une horde sauvage au point de susciter des craintes obsessionnelles chez les leaders ? Sur quoi reposait

alors l'apparente docilité du monde du travail ? Pourquoi cette soumission des travailleurs décriée à mots feutrés par les uns et louée avec grand tapage par les autres ne pouvait-elle plus être de mise ?

Voilà des questions qui interpellent le sociologue. Y répondre nous conduit à faire de la sociologie spontanée dont l'objet n'est pas scientifiquement construit contre le langage courant, contre les prénotions, contre les a-priori. Une question d'ordre épistémologique s'impose alors : peut-on objectivement faire la sociologie de l'actualité immédiate ? L'une des façons de surmonter les difficultés inhérentes à une telle entreprise, c'est d'abord de faire la sociologie des antécédents ayant conduit à l'histoire immédiate.

### *Historique des faits*

S'agissant de l'éthique du syndicalisme ivoirien, nous disions en 1986, en conclusion à une étude sur les rapports entre l'UGTCI et le «développement harmonieux» ceci : «des institutions sont parfois créées pour canaliser les conflits et décourager leurs causes. En Côte d'Ivoire, c'est le cas de l'UGTCI. mais si le syndicalisme joue ici son rôle de contention, on ne permet pas qu'il serve d'exutoire. Aussi la centrale syndicale, parce qu'elle n'est pas ce lieu où les conflits s'expriment librement et totalement, ne peut-elle éviter à terme les accumulations de tensions. Et à vouloir constamment détourner les travailleurs de leurs objectifs fondamentaux pour ne s'attarder qu'au règlement de problèmes mineurs, elle ne fait que retarder l'échéance car l'accumulation sera telle, qu'un jour la digue se rompra et que la soupape de sécurité ordinaire sera insuffisante. Qui peut prévoir les conséquences d'une telle rupture?» (Touré 1986). Il est désormais manifeste que la digue a cédé. Qu'est-ce qui a conduit la rupture d'un ouvrage que l'on croyait d'une résistance à toute épreuve, faisant d'ailleurs en cela fi du sens pourtant irréversible de l'histoire des hommes au travail ? L'effritement de l'édifice s'est fait par une érosion lente, parfois lancinante, mais continue et inéluctable. On a laissé les fissures devenir des lézardes, c'est-à-dire des crevasses profondes, sans y prendre garde, tant on était assuré de la soumission des travailleurs ; de leur attachement au travail au sens strict de la production et de «l'exécution des plans économiques» élaborés par les pouvoirs publics, et de leur fidélité sans faille, pour employer une expression

pendant longtemps galvaudée en Côte d'Ivoire, aux idéaux du parti, le PDCI-RDA. Pourquoi n'a-t-on pas pris les mesures qu'il fallait au moment opportun alors que parfois même, par des diagnostics objectifs, on reconnaissait la gravité du mal ? «Votre congrès se tient au plus fort de la crise qui frappe durement notre pays depuis plusieurs années. Ses manifestations les plus brutales et les plus intolérables pour la masse des travailleurs, que sont le chômage consécutif à la cessation d'activités de plusieurs entreprises, les inévitables mesures de compression et de licenciement du personnel sont durement ressenties à tous les niveaux. Une autre manifestation difficilement acceptable est l'attente de plus en plus longue imposée à de nombreux jeunes ayant achevé leur formation pour se procurer un emploi à la mesure de leurs espérances. Face à ces difficultés que l'on ne saurait nier, les démagogues de tous bords, toujours prompts à exploiter toutes les situations, se lancent déjà dans des prédictions des plus funestes pour saper le moral de nos militants. Je sais par avance que ces prophètes de malheur en seront une fois encore pour leurs frais».<sup>1</sup> Il semble qu'on n'ait pas eu besoin de «prophètes de malheur», de cassandres, pour saper le moral des travailleurs, même militants du PDCI ; les faits s'en sont chargés qui ont laminé leur vie pour en faire une existence étriquée où l'angoisse du lendemain n'avait d'égal que le «stress» du vécu quotidien. Le Secrétaire général de l'UGTCI, par ailleurs membre du Bureau politique du PDCI, le dit en des termes à peine voilés en affirmant que les travailleurs «ont accepté tous les sacrifices, ils ont été victimes de compression. Ils ont été licenciés et le nombre des chômeurs a augmenté. Les quelques travailleurs qui sont actuellement en service partagent le peu qu'ils gagnent avec ceux qui sont au chômage» (Niamkey 1990). Il reconnaît que depuis 1980 de nombreux avantages sociaux ont été supprimés aux travailleurs, et que leur pouvoir d'achat a baissé de 43 pour cent. Et comme pour provoquer un réarmement moral des travailleurs, le Secrétaire général de l'UGTCI fait des propositions pour le moins «curieuses» : il suggère, en précisant qu'il le fait au nom du Comité exécutif de la Centrale, ni plus ni moins, «que les impôts dus à l'Etat soient payés, que les capitaux placés à l'étranger reviennent en Côte d'Ivoire pour alimenter les banques qui manquent de liquidités» (Niamkey

---

<sup>1</sup> Message du Parti et du Gouvernement au 3<sup>e</sup> congrès de l'UGTCI, 4, 5 et 6 avril 1984, par Camille Alliali, alors ministre d'Etat, membre du Comité exécutif du PDCI-RDA.

1990), reconnaissant ainsi publiquement non seulement le laxisme de l'Etat dans le recouvrement et la gestion des biens publics, mais aussi et surtout la fuite d'énormes capitaux vers l'étranger, du fait même des nationaux, surtout vers les banques suisses, une Suisse «au dessus de tout soupçon» dans la détresse économique des pays pauvres, une «Suisse qui lave plus blanc» les sommes colossales issues de la plus-value occultée du travail des producteurs directs, urbains et ruraux, des pays pauvres, qu'ils soient d'Afrique ou d'Amérique latine ! Candeur d'un homme de bonne foi ? témérité venant d'un homme d'ordinaire pondéré voire timoré ? ou tout simplement obligation pour un secrétaire général, sous la pression sociale, d'exprimer pour une fois haut et fort les aspirations, la volonté des travailleurs ? Ces travailleurs qui, comme toute la Côte d'Ivoire médusée et toujours soumise, ont entendu le 26 avril 1983 lors d'une déclaration à la «Côte d'Ivoire profonde» leur Président affirmer : «j'ai des milliards à l'étranger, mais pas de la Côte d'Ivoire ! Quel est l'homme sérieux dans le monde qui ne place pas une partie de ses biens en Suisse ? C'est la banque du monde entier ! et je serai fou moi de sacrifier l'avenir de mes enfants avec des fous comme ceux-ci» ? (Houphouët-Boigny 1983). De telles déclarations auraient dans l'immédiat, sous d'autres cieux, conduit à une levée de boucliers, à quelques remous ; mais en Côte d'Ivoire, rien de tout cela : ni grogne, ni agitation sociale, ni fronde sérieuse ! Au contraire, elles ont seulement alimenté pendant un moment la chronique de «Radio Treichville» qui en a fait des gorges chaudes, avec cette autre expression désormais très célèbre assénée à la même occasion à toute une nation : «vous que ma politique a sortis du trou». Mais si cela n'a donné lieu à aucune manifestation de mécontentement, on peut supposer que c'est à partir de là que les fissures dans la digue ont commencé à devenir de véritables lézardes évoluant vers une rupture désormais inéluctable ! En effet, tout cela a fait son chemin de façon plus ou moins consciente dans la vision du monde des travailleurs et a modifié leurs appréciations des difficultés socio-économiques auxquelles le monde du travail était confronté. Et le raisonnement à tenir était fort simple : à moins de croire qu'il n'y a qu'un seul homme (d'affaires) sérieux en Côte d'Ivoire parmi les nationaux, ce qui serait absurde, ils doivent être quelques uns à avoir placé «une partie de leurs biens en Suisse» ! Ainsi les Ivoiriens ont-ils commencé à percevoir leurs leaders sous un jour nouveau et la fronde jusque-là entretenue essentiellement par les intellectuels que l'on a

toujours présentés comme les privilégiés du régime, s'est graduellement insinuée dans le petit peuple habile à transmettre ses véritables sentiments sous une forme de gouaille débonnaire, dans la jeunesse qui a vu ses perspectives d'épanouissement socioprofessionnel rétrécir comme peau de chagrin, dans le monde du travail qui ploie sous les coups d'assommoir que sont les compressions et les licenciements trop facilement acceptés par les autorités administratives comme inévitables, renchérissement constant du coût de la vie et par voie de conséquence, la diminution drastique du pouvoir d'achat ; c'est tout cela qui a amené les travailleurs de l'UGTCI à contraindre leur secrétaire général à tenir des propos qui prendront date dans l'histoire syndicale de la Côte d'Ivoire indépendante.

Le fait que le premier responsable de l'UGTCI, de surcroît dignitaire du PDCI, ait pu faire allusion aux avoirs ivoiriens à l'étranger, a fait l'effet d'une bombe ; et comme par éblouissement, les autres «barons» du parti ont pris conscience de la gravité de la situation, de l'acuité du malaise dans le monde du travail où on avait imposé une paix sociale construite sur une véritable poudrière. Aussi, au lieu de sévères remontrances auxquelles il aurait dû s'attendre, le secrétaire général a-t-il obtenu que soit reportée la session du conseil national où devaient être dévoilés les détails des mesures de redressement économique dont notamment une diminution de salaires des plus drastiques dans le secteur public. Ce délai de grâce devait, dans un premier temps, servir à informer les responsables syndicaux des mesures concoctées depuis quelque temps déjà, mais tenues dans le plus grand secret, et permettre ensuite aux leaders de la Centrale de sensibiliser les travailleurs, les préparer à accepter de nouveaux sacrifices pour sauver une Côte d'Ivoire malade de sa gestion, de son agriculture, de son commerce, de toute son économie pratiquement exsangue, d'une Côte d'Ivoire malade du développement de son sous-développement, et qui, tel un bateau ivre, était en totale perdition : «Nous savons que vous pouvez demander et obtenir des Ivoiriens tout sacrifice en cas de difficulté du pays. Nous savons aussi que l'information et la persuasion doivent nécessairement précéder toute décision qui bouleverse les habitudes acquises de façon profonde. Nous savons également qu'il y a problème quand on demande à un travailleur d'accepter une retenue sur son salaire» (Niamkey 1990); louange à l'omnipotence du chef pour rester dans le ton de l'habituelle «langue de bois» ? Subtile leçon de démocratie et allusion discrète à la non-observation par le Parti des règles du jeu entre le PDCI et

la Centrale, à la rupture du contrat tacite qui fonde le syndicalisme de participation ? Mise en garde contre les conséquences de leurs décisions ? Tout est dans cette pressante demande du secrétaire général de l'UGTCI.

Mais il faut croire que les Ivoiriens dans leur ensemble n'avaient plus besoin de sensibilisation, les épreuves répétées s'en sont largement chargées et les ont suffisamment mûris, grandis. Ils avaient déjà fait «trop de sacrifices»; plus question d'en supporter davantage. Point de non retour ? Affrontement déclaré entre l'Etat et le Parti et leur chef d'un côté et la base de l'UGTCI de l'autre ? Toujours est-il que la rupture est intervenue, brutale et sans précédent dans les annales de l'UGTCI. C'est alors que vinrent les philippiques contre ceux qui osaient accréditer la thèse d'énormes capitaux ivoiriens placés à l'étranger ; étaient particulièrement visés le Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES), habituelle tête de turc des pouvoirs publics, l'un des rares syndicats indépendants de l'UGTCI toujours craint, mais dont on tourne les propositions en dérision chaque fois qu'elles paraissent sérieuses (et elles le sont presque toujours) et les journalistes, surtout de la presse étrangère, que l'on n'a pas hésité à traiter de «journaloux», dont «le seul dessein est de déstabiliser la Côte d'Ivoire». Mais philippiques ou pas, manoeuvres d'intimidation ou pas, rien n'y fit ! A partir du moment où la rupture a été consommée, les Ivoiriens se sont sentis libres d'exprimer, à haute voix et par les moyens qui leur semblaient adéquats, leurs aspirations les plus profondes. Georges Washington l'a dit: «la liberté est une plante qui croît vite, une fois qu'elle a pris racine» ainsi, telles les cascades d'un torrent impétueux, telles les vagues d'une mer pendant la tourmente, les revendications issues d'analyses claires et précises pour les uns, sommaires et stéréotypées pour les autres, confuses et inachevées pour certains (mais allant toujours dans le même sens) de la situation socio-économique du pays et des conditions de vie et de travail des producteurs directs, ont déferlé, n'épargnant aucune couche socioprofessionnelle, aucun corps de métier, allant même jusqu'à s'insinuer dans les différents corps d'armées du pays et les forces de répression de l'Etat.

Les premières manifestations ont commencé avec la grève d'avertissement de 48 heures déclenchée par le SYNACASSCI (Syndicat national des cadres et assimilés de la santé de Côte d'Ivoire). Et malgré les

habituelles manoeuvres, tantôt de séduction, tantôt de manipulation, tantôt d'intimidation (rencontre avec les médecins, où l'on met l'accent sur la noblesse de leur métier, tentative de division dans les rangs des militants, et enfin quand tout cela s'avère vain, proclamation haut et fort avec les supports médiatiques coutumiers, du caractère illégal et politique de la grève..., réquisition et révocation en cas de non-reprise immédiate du travail), l'arrêt de travail a été observé par la très grande majorité des médecins dans pratiquement tous les centres hospitaliers du pays et surtout ceux d'Abidjan et la position du syndicat s'est même durcie : en effet, de la grève d'avertissement, l'on est passé à un arrêt de travail illimité jusqu'à ce qu'on relâche les responsables syndicaux arrêtés par les pouvoirs publics au mépris des règles élémentaires de liberté et de démocratie comme par le passé, oubliant en cela que le temps des arrogances était révolu, que l'omnipotence du parti avait vécu, et que, ayant vu le roi «nu», le peuple avait osé le dire ! Devant l'ampleur des conséquences sur le fonctionnement des centres hospitaliers, les pouvoirs publics ont dû céder en libérant les leaders du SYNACASSCI. Un fusible important venait de sauter qui mettait à nu les faiblesses de l'Etat, du parti: la séduction, la manipulation et surtout l'intimidation ne marchaient plus ! Ce pouvoir jusque-là efficace, s'est érodé à l'usage ! On en a usé jusqu'à l'abus !

Après le SYNACASSCI ce fut le Syndicat national des banques, établissements financiers et assurances de Côte d'Ivoire (SYNABEFACI) qui prit le relais. En effet, après une première tentative avortée due à l'ignorance des pratiques de négociations avec les pouvoirs publics, donc à l'inexpérience, les travailleurs des banques et établissements financiers après avoir démis leur secrétaire générale de ses fonctions, pour «trahison» lors de la première tentative, ont décidé d'un arrêt de travail de 48 heures, à titre d'avertissement, à compter du 10 avril 1990 à 6 heures. Et pour éviter les déconvenues de la première fois, le mot d'ordre d'arrêt de travail précisait ceci : le «mot d'ordre de grève ne pourra être suspendu ou levé avant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire sous la direction de l'ensemble du comité provisoire». Aucune réaction officielle n'est venue des pouvoirs publics qui ont laissé faire, soit parce qu'ils ont été surpris par la chose, soit parce qu'ils étaient dépassés par l'ampleur des problèmes, montrant ainsi leur incapacité à gérer une crise sérieuse, la première véritable crise à laquelle ils aient été confrontés en 30 ans de

règne sans partage ; la répression, leur épée de Damocles habituelle, n'effrayait plus, d'une part parce qu'ils en avaient perdu le secret du maniement, d'autre part parce que ceux qui en étaient constamment menacés en trouvaient la lame désormais très émoussée.

Devant l'imminence d'un chaos généralisé, les pouvoirs publics ont encore cédé du terrain en annonçant le 18 avril 1990 que toutes les mesures de redressement économique et celles dites d'accompagnement destinées à baisser le coût de la vie et qui ont paru «aussi illusoire, inopérantes, que ridicules» à certains syndicats, étaient suspendues. mais elles n'étaient que simplement ajournées et non annulées comme l'espéraient les travailleurs. Une commission interministérielle devait revoir «la copie du gouvernement» et faire de nouvelles propositions dans les meilleurs délais. Était-ce vraiment dans le but de faire des propositions adéquates ou tout simplement pour gagner du temps afin de se remettre de ses frayeurs et se donner les moyens de contrôler la situation pour imposer les mêmes mesures à peine édulcorées? En attendant la nouvelle copie, revue et corrigée, une nouvelle est tombée comme une bombe le 30 avril ! En effet, ce qui avait été jusque-là considéré comme une vue de l'esprit chez certains «intellectuels en mal de mimétisme», ce qui avait été jusqu'alors décrié comme source de division dans la société ivoirienne, les 30 ans de règne du PDCI n'ayant pas réussi à mûrir les Ivoiriens dans cette perspective, pouvait désormais s'inscrire dans le paysage politique ivoirien: le multipartisme. Acquis considérable, célébré comme tel par tout le monde, mais qui n'a pas détourné les travailleurs de leurs préoccupations quotidiennes. Ainsi, les travailleurs de la SOTRA (Société de transport abidjanais), société d'économie mixte à vocation de service public qui transporte par jour à Abidjan et son hinterland des millions de personnes, ont-ils observé, toujours à titre d'avertissement, un arrêt de travail les 14 et 15 mai 1990. En d'autres temps, vu l'importance du trafic assuré par la SOTRA, vu surtout les conséquences sur le fonctionnement des services publics et privés, cette grève aurait été ou très sévèrement réprimée ou tout simplement brisée avec le concours des Forces armées qui auraient assuré sinon la totalité du trafic du moins un service minimum. Ironie du sort ? Coïncidence ? Toujours est-il que ce jour du 14 mai, l'armée était bien dans la rue ; mais pas pour réprimer ou briser une quelconque grève ! Les conscrits, armes aux poings, étaient dans la rue pour manifester leur mécontentement, pour revendiquer de meilleures

conditions de vie, et surtout pour demander leur réengagement dans l'armée après le temps normal de service national, ceci pour éviter d'aller grossir les rangs des chômeurs à leur libération. Et si leurs manifestations n'ont pas pris dans l'immédiat l'allure d'un *pronunciamento*, on y a cru quand, après une accalmie de 24 heures, elles ont redoublé d'intensité le mercredi 16 mai 1990 pour des raisons qui demeurent encore obscures, malgré les déclarations officielles.

Après «la grande muette» qui était jusqu'alors caractérisée par sa discipline et son loyalisme sans faille, ce sont les forces de répression de l'Etat qui ont rompu le pacte avec leur employeur. En effet, les forces de police ont décidé d'observer un arrêt de travail le lundi 21 mai 1990 pour revendiquer de meilleures conditions de vie et de travail. Et le quotidien *Fraternité Matin*, pince-sans-rire, titrait le lendemain : «arrêt de travail des policiers : la sécurité des citoyens mise en attente» ! Comme si l'insécurité qui régnait dans le pays depuis plusieurs années déjà, comme si l'appel lancé par les pouvoirs publics à la population pour qu'elle concoure elle-même à assurer sa propre sécurité et la participation effective tant matérielle que financière de celle-ci (voir les nombreuses pages «paix et sécurité» du même quotidien consacrées chaque jour pendant un an à la liste des dons de toutes natures) n'étaient pas suffisants pour indiquer que la sécurité des Ivoiriens à tous les niveaux ou presque était en attente depuis bien longtemps. La grève de la police en étant seulement la manifestation la plus patente ; le développement d'une situation sociale en pleine liquéfaction. Et comme dans un cycle implacable, les agents de la douane nationale se sont eux aussi mis en grève le 25 mai 1990 selon des méthodes que certains ont jugées peu orthodoxes. Que voulaient les douaniers ? «C'est nous qui faisons entrer l'argent dans le pays, et pourtant nous avons un salaire de misère» ;<sup>2</sup> comme une litanie, tous les groupes socioprofessionnels revendiquaient l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail et dans de nombreux cas comme à la douane, demandaient «la création d'une intendance pour la gestion autonome et saine», espérant qu'ainsi «les futurs directeurs n'auront plus tendance à gérer la douane comme leur propriété privée» (*I D Magazine* 1990). Pour ce faire, les douaniers ont tout simplement demandé la démission de leur directeur

---

<sup>2</sup> *I D Magazine* du 3 juin 1990, p. 10.

général à la tête de la Douane nationale depuis sa création, et qui selon toute vraisemblance, et en conformité avec un principe bien connu, avait largement atteint son niveau d'incompétence !

La liste est longue, de tous ceux qui sont descendus dans la rue pour exprimer leur mécontentement. Qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public ou para-public, depuis le mois de mars, et pendant plus d'un trimestre, chaque semaine a vu son cortège de manifestations de rue surtout pour ceux qui ne pouvaient pas faire grève soit parce qu'ils n'avaient plus de travail (les compressés de l'ex-Régie Abidjan-Niger) soit parce qu'ils ne pouvaient plus travailler (les enseignants du privé laïc en raison de la fermeture des écoles), et d'arrêt de travail (chauffeurs de taxi, Grands Moulins d'Abidjan, travailleurs des mairies, etc.) ; à croire que les «maquis» et les autobus, haut lieu d'expression démocratique en Côte d'Ivoire selon certains hérauts du régime, et par voie de conséquence forum par excellence des débats contradictoires sur les problèmes nationaux d'importance capitale, ne suffisaient plus ! Qu'est-ce qui a donc servi de déclic à ce déferlement ?

***Les raisons manifestes de ces convulsions et le premier niveau d'explication sociologique***

Une déclaration bien imprudemment faite par le chef de l'Etat lors de la rencontre avec les représentants de l'UPACI (Union patronale de Côte d'Ivoire), de l'UGTCI et de tous les opérateurs économiques, est à l'origine de toute cette agitation. En effet, en réponse aux préoccupations et réserves émises par les responsables de l'UPACI sur les mesures de redressement économique, et comme pour apaiser les travailleurs du secteur privé à qui l'Etat demandait une diminution de salaire de 10 pour cent en guise de contribution à l'effort de stabilisation et de relance de l'économie nationale, le chef de l'Etat après leur avoir affirmé qu'ils «seront surpris» par ce qu'il allait demander aux travailleurs du secteur public, a dit ceci : «ce que nous demanderons à nos fonctionnaires, c'est 40 pour cent sur les salaires les plus élevés et pour l'ensemble des petits fonctionnaires, 15 pour cent».<sup>3</sup> Certes devant les réactions négatives et les risques imminents d'explosion, on s'est empressé dès le lendemain de

---

<sup>3</sup> Télévision ivoirienne - Edition spéciale du journal de 20H, le 26 février 1990.

porter quelques correctifs à ce qui a été si brutalement annoncé : les salaires de moins de 100.000 FCFA ne seraient pas touchés ; les 40 pour cent ne concerneraient plus que les Présidents des Institutions et les Ministres, (et s'appliqueraient seulement sur leurs indemnités) ; une série de mesures d'accompagnement ayant pour objectif d'alléger la diminution subséquente du pouvoir d'achat ; les réductions des salaires des fonctionnaires, (présidents des institutions, ministres, conseillers économiques et sociaux et députés non compris) allaient désormais de 8 à 20 pour cent. Toutes ces mesures destinées à apaiser les esprits, ont eu un effet contraire : conçues précipitamment, et par conséquent pas suffisamment pensées, elles ont mécontenté pratiquement tout le monde, aussi bien les consommateurs et salariés que les industriels et les commerçants ; elles ont exacerbé les rancœurs des consommateurs et salariés dans la mesure où les réductions de prix, ou bien elles étaient dérisoires, ou bien elles portaient sur des produits que les Ivoiriens dans une très large proportion découvraient pour la toute première fois ; elles ont très fortement indisposé les commerçants et les industriels parce qu'il n'y a pas eu de concertation préalable ; et enfin elles ne faisaient rien gagner à l'Etat en crise profonde de trésorerie. L'inévitable s'est donc produit, et une fois les vannes ouvertes, il devint quasiment impossible d'endiguer les flots de revendications, trop longtemps contenues, trop longtemps étouffées. Et à l'observation, on eût cru que telles les écuries d'Augias, la Côte d'Ivoire avait grand besoin d'une lessive urgente et salvatrice et attendait, pour ce faire, son Heracles.

Et comme cela arrive souvent, dans les premiers actes d'une liberté à peine conquise ou reconquise, il y a eu quelques faux pas, des ratés que l'on a tôt fait de mettre sur le compte de l'ignorance ou de l'abus, sans aller plus loin. Ainsi, le quotidien *Fraternité Matin* qui essayait peu ou prou de se mettre au goût du jour, sous la pression sociale (son lectorat se recrutant alors dans toutes les couches socioprofessionnelles qui revendiquaient leurs droits les plus élémentaires), tout en reconnaissant que les catégories socioprofessionnelles «ont saisi leurs droits pour dire non, pour contester un ordre qu'elles considèrent injuste», tout en admettant «qu'il ne saurait être question... de mettre en cause le droit des travailleurs à lutter pour de meilleures conditions d'exercice de leur métier, pour une meilleure couverture sanitaire, pour une plus grande garantie sur l'avenir grâce à des revenus conséquents», a asséné, comme

pour énoncer une vérité première : «il importe cependant de rapporter que les mouvements de contestation ont parfois péché soit par ignorance, soit par abus ; outrepasser ses droits est tout aussi bannissable que l'injustice contre laquelle on manifeste».<sup>4</sup> Incontestablement, il y a eu quelques dérapages, les plus graves n'étant d'ailleurs pas le fait des travailleurs ; nombre de travailleurs dans leurs stratégies de revendication ont passé outre ce que l'on appelle couramment en Côte d'Ivoire «la procédure normale» de négociation avant de procéder à des arrêts de travail ; et dans la pratique même de la grève, plusieurs couches socioprofessionnelles ont semblé ignorer non seulement leurs devoirs, mais aussi et surtout leurs droits les plus élémentaires. Pourquoi y a-t-il eu abus ? Pourquoi nombre de travailleurs ont-ils semblé ignorer un certain nombre de règles élémentaires dans leur praxis ? La question ainsi posée ramène de façon inévitable le problème au rôle joué par l'UGTCI. «C'est bien dommage, il faut le déplorer, en Côte d'Ivoire, on tient beaucoup plus compte des rumeurs que de la réalité. Nous avons constaté que les travailleurs, dès lors qu'ils entendent parler de grèves restent tout bonnement à la maison : «il paraît qu'il y aura grève», dit-on. Mais qui a déclenché cette grève ? Mystère, Mystère ? Et pourtant on préfère rester chez soi parce qu'on dit qu'il y aura grève. On accorde trop d'importance aux rumeurs. Une grève se décide après des négociations. Il faut un délai, l'objet de la grève est discuté un certain temps et c'est quand il y a désaccord qu'on donne un préavis de grève» (Niamkey 1990:25). Cette réponse, aux allures de profession de foi, du premier responsable de l'UGTCI à la question de savoir ce qu'il pensait des mots d'ordre de grève et des arrêts de travail observés par les travailleurs, est tout à fait symptomatique des maux qui ont rongé le syndicalisme unanimiste de l'UGTCI : une totale incurie dans l'enseignement et donc dans l'apprentissage des normes les plus simples de l'action syndicale. Cela a entraîné une inculture qui frise parfois la dérision et fait croire à une inconsistance et à une inertie du monde du travail que l'observateur non averti a tôt fait de juger atavique. Certes le syndicalisme est un fait importé ; mais du fait de ses liens étroits avec le mode d'industrialisation capitaliste, le mode de développement capitaliste, il avait fini par s'implanter solidement en Côte d'Ivoire générant une culture propre, d'une vivacité proportionnelle au niveau d'exploitation liée

---

<sup>4</sup> Akrou Jean-Baptiste : In *Fraternité-Matin* du 31 mai 1990 p. 2.

au mode de développement. Aussi l'inculture syndicale apparente n'est-elle pas imputable à une quelconque hérédité ! Elle est tout simplement le résultat d'un long processus de déculturation savamment entretenu ; la conséquence d'une impéritie entretenue non seulement dans la transmission et les modes d'apprentissage des principes élémentaires du syndicalisme, mais aussi et surtout dans la manière de guider, d'orienter l'action syndicale, la pratique syndicale.

***Le deuxième niveau d'explication sociologique :  
l'Etat sclérosé, la société bloquée***

Pour comprendre ce niveau d'explication il faut procéder à une lecture sociologique globale du contexte socioculturel et économique. Cette lecture sociologique exige une explication politique, le concept politique étant perçu ici comme ce qui se rapporte au gouvernement, à la gestion de la société nationale ou de l'Etat. Cette approche dépasse et intègre l'explication sociale, elle dépasse et intègre l'explication économique des événements vécus par la Côte d'Ivoire depuis quelques temps. Certes l'explication économique, à partir des déséquilibres structurels issus de l'articulation déterminante de l'économie et à partir de la gestion artisanale et trop individualisée, à la limite de l'irrationnel, des biens publics, est fondée et le très grand «déficit social» accumulé peut expliquer les convulsions sociales vécues. Mais la perception économique et l'approche sociale ne sont véritablement pertinentes qu'à travers leur interaction, leur interdépendance qui se cerne au niveau de l'explication politique. Plusieurs paliers d'explications sont possibles ici :

- Le premier est lié à la nature et au fonctionnement de l'Etat.

Comment se présente l'Etat ivoirien ? Il est de nature ambivalente ; reposant sur un amalgame d'autocratie et de droit rudimentaire ; une concentration excessive du pouvoir entre les mains de son chef (le chef dont il est question ici est Houphouët-Boigny inspirateur et initiateur de l'Etat ivoirien) et un zeste de démocratie ; tout cela dans un équilibre toujours très délicat, toujours très précaire. Il s'agit d'un Etat dont Faure et Medard (1982) ont pu dire qu'il «est malgré les apparences peu institutionnalisé : les rapports y sont très personnalisés. Aussi doit-on tenir compte du caractère propre des acteurs qui y jouent un rôle plus important

que dans nos Etats. L'Etat ivoirien se distingue assez mal en réalité de la personne de son chef ! C'est lui qui est à l'origine du lancement de la conception et de la régulation de l'expérience ivoirienne. Mais l'Etat ivoirien, c'est aussi la classe dirigeante, or ils sont peu différenciés l'un de l'autre». En fait, si l'Etat ivoirien semble peu institutionnalisé, c'est tout simplement qu'il a cessé d'être lui-même au fil du temps ; il a souffert de sa cohabitation avec le parti-unique, le PDCI-RDA, autre émanation de son chef. Bâti à partir d'un exemple qui passe pour être un modèle du genre, la 5<sup>e</sup> République française, l'Etat de Côte d'Ivoire est doté de structures adéquates ; seulement pour lui ôter toute possibilité de porter ombrage à la personnalité de son inspirateur, il a fallu limiter son champ d'action, réduire son autonomie. Aussi, au fil des années, l'Etat a-t-il perdu nombre de prérogatives – dont certaines élémentaires, telles que la suprématie sur tout parti politique – au profit du PDCI qui, pour être omnipotent, est devenu omnivore. Et pour sauver les apparences, pour sauvegarder un soupçon de dignité à un Etat qu'on a souvent obligé à passer sous les fourches caudines du PDCI, l'on a eu recours, non pas *de jure* mais *de facto*, à une autre trouvaille : le parti-Etat, pour masquer cette espèce d'annexion de l'Etat par le parti, au service d'une coterie. Voilà donc un Etat soumis et perversi qui, du fait de cette perversion due à une cohabitation pernicieuse, s'est sclérosé et s'est, par voie de conséquence, révélé incapable d'assumer véritablement son rôle historique de gestion de la société nationale : n'ayant jamais pu fonctionner comme il se doit, il s'est progressivement étiolé et a perdu toute capacité de formulation, d'interprétation objective et de traitement institutionnel des grands problèmes de la société. Incapable d'identifier les problèmes majeurs, de les objectiver et donc de les traiter dans une perspective de construction historique d'une société responsable et indépendante, d'une nation multiethnique et potentiellement riche de ses diversités, de sa pluralité, il a, à l'instar des principales institutions qui devaient l'animer ou lui servir de balises, servi de caisse de résonance à une classe dirigeante presque exclusivement soucieuse de ses intérêts économiques considérables et peu encline à renoncer à des privilèges qu'un Etat organisé et indépendant lui aurait très certainement contestés.

Dépourvu de toutes ses attributions, de toutes les prérogatives consubstantielles, il a abdiqué au profit du parti unique, de son chef et de ses dignitaires qui se sont largement servis de ses attributs, agissant sous le

couvert du Parti-Etat, *de facto*, pour régenter un pays à peine sorti d'une colonisation aux méthodes d'administration draconiennes, une population timorée ou soumise, une société civile aux ordres.

Comment la gestion socio-économique et politique du pays par le PDCI a-t-elle pu conduire aux convulsions sociales de 1990 ?

- Le second palier d'explication réside dans la négation d'un principe de base du mode de production capitaliste: le développement conflictuel.

En effet le Parti démocratique de Côte d'Ivoire pendant 30 ans a été le seul habilité à gérer le pays. Pendant 30 ans donc, bien que la loi fondamentale eût permis le pluralisme, la Côte d'Ivoire a connu un régime monopartisan des plus stricts ; un monopartisme de fait dont les plus fervents zélateurs ne manquaient pas de dire, pour répondre aux détracteurs qui voyaient là une violation flagrante de la constitution, que le PDCI-RDA était moins un parti unique qu'un parti seul. Une argumentation spécieuse quand on sait qu'il était absolument impossible de créer un autre parti sans s'exposer aux foudres de la classe dirigeante et des dignitaires du PDCI, sans s'exposer à une répression des plus sévères parce qu'on était alors considéré, au mieux, comme un «illuminé» ayant perdu tous ses repères sociaux, au pire, comme un déstabilisateur composant avec l'ennemi extérieur.

Le parti unique des temps modernes est une invention des régimes communistes. Le PDCI-RDA, dans son organisation, sa praxis, son éducation ou formation politique et ses techniques de mobilisation a largement emprunté aux partis communistes des pays de l'Est et surtout de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) et à l'Agit-prop (Agitation et propagande politique : technique de mobilisation très poussée et très usitée dans les pays de l'Est). La ressemblance est telle qu'ils ont eu, à l'épreuve du temps et des faits, quasiment la même perception, la même approche et le même système de gestion des contradictions internes: l'incapacité de traitement institutionnel des problèmes majeurs de la société et la perception de toute opposition interne comme étant manipulée de l'extérieur.

Il y avait cependant une divergence fondamentale et elle se situait au niveau de la politique économique, de l'adéquation entre le mode de production et le mode de gestion politique : alors que le parti unique en

Union soviétique et dans les pays satellites s'inscrivait dans un mode de production socialiste, en Côte d'Ivoire le mode de gestion des hommes s'inscrivait dans un contexte économique fondé sur le capitalisme, ce qui, en soi, est une contradiction fondamentale ; en effet le mode de production capitaliste est fondé sur une idéologie de développement conflictuel, pluriel et libéral tandis que le mode de gestion des hommes dans le système monopartisan se fonde sur des principes de pensée unique, une philosophie de développement non conflictuel qui expurge la lutte des classes, principe élémentaire du mode de production capitaliste.

Pour surmonter cette contradiction fondamentale, pour masquer les dysfonctions criantes de cette approche anachronique, atténuer les effets pervers de cette alliance contre nature (entre les principes de développement pluriel et conflictuel d'un côté et la gestion unanimiste des hommes de l'autre ; entre le développement libéral et pluridimensionnel et la pensée unique), le Parti démocratique de Côte d'Ivoire et l'Etat embrigadé ont eu recours à des méthodes de mobilisation et de traitement des problèmes très diverses allant de la séduction à la manipulation, de la souplesse la plus permissive à la répression la plus brutale. Ce faisant, ils ont régenté l'espace de liberté des populations à leur guise, le réduisant ainsi à la portion congrue. Le PDCI et son Etat satellite ont, par une pratique de participation politique imposée, réussi le tour de force d'aliéner et de marginaliser pratiquement toute la population. En effet, la classe dirigeante secrétée par le Parti et l'Etat s'étant arrogé toutes les prérogatives, a mis en place des mécanismes de gestion pour préserver ces privilèges excluant ainsi tous les autres des centres de décisions ou les réduisant à ce qu'on peut appeler une «participation-exécution» ; c'est en cela que l'on peut dire que le PDCI et l'Etat inféodé ont aliéné tout un peuple, si l'on considère avec Touraine (1967) que «l'homme aliéné est celui qui n'a d'autres rapports aux orientations sociales et culturelles de sa société que celui qui lui est reconnu par la classe dirigeante comme étant compatible avec le maintien de sa domination». Aliénation et marginalisation s'imbriquent dans une relation de réciprocité dans la mesure où l'aliénation entraîne la marginalisation, qui à son tour, accentue l'aliénation, une marginalisation qui se présente selon Samir Amin comme «la condition même qui permet l'intégration de la minorité dans le système (capitaliste) mondial, la garantie d'un revenu croissant pour cette minorité qui conditionne l'adoption par celle-ci de modèles de

consommation européens». Le modèle théorique d'accumulation et de développement dans le monde contemporain, la problématique de transition (*Tiers monde* no. 52, octobre 1972, pp. 703,726). Concrètement, elle se traduit par «un ensemble de mécanismes d'appauvrissement des masses dont les formes sont d'ailleurs hétérogènes : prolétarianisation des petits producteurs agricoles et artisanaux, semi-prolétarianisation rurale et appauvrissement sans prolétarianisation des paysans organisés en communautés villageoises, urbanisation et accroissement du chômage urbain ouvert et du sous-emploi, etc.».

Le maintien de la domination de la classe dirigeante et son intégration au système capitaliste mondial se font donc de façon inversement proportionnelle au degré de marginalisation et d'aliénation des populations: plus la position de la classe dirigeante se conforte, plus les populations sont éloignées des centres de décision dont les maîtres leur imposent une ligne de conduite par des artifices plus ou moins élégants et la plupart du temps policiers.

C'est ainsi que pendant 30 ans le PDCI et son Etat satellite ont bâti leur stabilité politique sur la contrainte, obtenant alors un consensus de façade qui a reposé en fait sur une espèce de «poudrière» dans la mesure où, ayant toujours déplacé les problèmes majeurs de la société au lieu de les résoudre, ils ont accumulé les causes de conflits en exacerbant les rancœurs, en multipliant les raisons de mécontentement des populations, faisant ainsi le lit des convulsions sociales qui n'ont pas manqué d'éclater, quand, ne pouvant plus supporter les sacrifices qu'on leur demandait et n'ayant surtout plus rien à perdre, ayant déjà tout donné au nom d'une solidarité nationale qu'elles étaient seules à entretenir, (la classe dirigeante étant préoccupée à compter ses dividendes), les populations, à travers leurs organisations socioprofessionnelles, ont pris d'assaut la rue pour en faire leur lieu privilégié de revendication, devançant ou débordant souvent leurs leaders surtout quand ceux-ci se montraient timorés ou velléitaires.

Devant les atermoiements de l'UGTCI, incapable de poser et de traiter objectivement les problèmes des travailleurs parce qu'ayant emprunté au PDCI ses méthodes de gestion des problèmes sociaux, ou se refusant à le faire parce qu'aux ordres de ce Parti, les travailleurs ont posé des actes contraires à la philosophie et à la pratique syndicales habituelles en Côte d'Ivoire. Des actes qui ont conduit parfois à la scission au sein de sections

syndicales ou de syndicats d'entreprises affiliés à l'UGTCI. Les syndicats nés de ce qu'on a appelé la «dissidence» ont adopté une approche syndicale différente de celle de l'UGTCI; d'autres associations professionnelles et organisations syndicales sont nées dans des secteurs économiques qui n'en avaient pas jusque-là, tandis que des syndicats jusqu'alors affiliés à l'UGTCI s'en sont désaffiliés soit pour rester indépendants soit pour rejoindre ou créer de nouvelles centrales syndicales. Ainsi sont nées les centrales telles que Dignité, regroupant quelques organisations, et la FESACI (Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire) regroupant des organisations syndicales qui ont toujours revendiqué, proclamé et prôné leur autonomie vis-à-vis de l'UGTCI et le syndicalisme de participation, telles le SYNARES (Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur) et le SYNESCI (Syndicat de l'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire) et quelques syndicats nés des mouvements sociaux de 1990.

Le nouveau paysage syndical ivoirien est donc désormais pluriel ; il comprend 3 centrales principales : l'UGTCI, Dignité et la FESACI. On pourrait penser que dans un tel contexte le syndicalisme de participation prôné et pratiqué par l'UGTCI serait sinon sérieusement ébranlé, du moins quelque peu «mis à mal». Qu'en est-il dans les faits ? Le syndicalisme de participation a-t-il vécu ? Ou alors a-t-il revêtu de nouveaux habits ?

***La subsistance du syndicalisme de participation ou la perpétuation d'une contradiction fondamentale***

Au niveau des principes, les éléments fondateurs du syndicalisme de participation qui prônait une collaboration étroite de l'UGTCI avec les pouvoirs publics dans l'exécution des plans économiques, «la mise au pas» des travailleurs et la participation du monde du travail, contre une représentation des leaders syndicaux dans les instances et organismes où étaient prises les décisions engageant la vie de la société nationale (les différentes structures du PDCI alors parti unique, l'Assemblée nationale, le Conseil économique et social, les conseils d'administration des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte) sont très sérieusement mis à mal. En effet la plupart des sociétés d'Etat ont disparu depuis 1980 et celles qui existaient encore sont en train d'être privatisées de même que les parts de l'Etat dans les sociétés d'économie mixte sont en train d'être vendues ;

depuis 1980 donc, un des principes majeurs du syndicalisme de participation est tombé en désuétude ; et même si les sociétés d'Etat et d'économie mixte existaient encore, il eût été logiquement difficile de n'y appeler que les seuls responsables de l'UGTCI.

L'année 1980 a aussi vu naître le concept de «démocratie à l'ivoirienne» dont la caractéristique première était que les députés même au sein du parti unique, n'étaient plus cooptés et élus sur liste unique en même temps qu'était élu le candidat unique à la Présidence de la République. Les députés à l'Assemblée nationale devaient désormais être élus par circonscription dans un nouveau contexte de pluralité de candidatures. Un autre fondement du syndicalisme de participation devenait donc caduc. Mais contre toute attente, le syndicalisme de participation était plus que jamais proclamé et même pratiqué dans la mesure où, en son nom, on a pu contenir les remous sociaux nés des conséquences de la disparition de la plupart des sociétés d'Etat (chômage de la majeure partie des travailleurs ou diminution drastique des salaires de ceux qui «gardaient» leur travail) Tout cela procédait du fait que, malgré la disparition de ces deux «murs de soutènement» du syndicalisme de participation, les leaders de l'UGTCI étaient encore représentés dans les organes dirigeants du PDCI, toujours parti unique.

Le nouveau contexte de multipartisme depuis 1990 devrait en principe achever de saper les fondements du syndicalisme de participation en lui enlevant son dernier pilier : la présence des leaders syndicaux dans les organes dirigeants du PDCI en tant que représentants du monde du travail en général ; les pouvoirs publics ayant toujours clamé «haut et fort» que les syndicats doivent être «apolitiques». La limite entre le politique et l'apolitique dans la gestion de la société nationale étant très tenue et même pratiquement inexistante, nombre de revendications de certains syndicats parmi ceux qui ont toujours proclamé leur indépendance vis-à-vis de l'UGTCI, notamment le SYNARES et le SYNESCI, ont été considérées, parce qu'elles gênaient les pouvoirs publics en tant que liées à la dysfonction véritable de faits sociaux majeurs, comme des revendications politiques «téléguidées» (terme consacré et galvaudé) par l'ennemi extérieur qui se sert des «fils égarés» de la nation pour déstabiliser le pays et le parti qui le dirige à savoir le PDCI.

Seule l'UGTCI, «alliée naturelle» du PDCI et des pouvoirs publics était habilitée à poser les problèmes du monde du travail ; elle le faisait généralement le 1er mai de chaque année ; et les problèmes posés devaient être «politiquement corrects» ; ce qui devait obliger la Centrale à une autodiscipline des plus sévères, une autocensure draconienne qui l'ont contrainte à une pusillanimité certaine dans l'approche et le traitement des problèmes des travailleurs, dans la conduite de l'action syndicale.

Le nouveau contexte politique et syndical qui rend tous les fondements ou presque du syndicalisme de participation caducs, devrait permettre à l'UGTCI de s'affranchir de la tutelle du PDCI et l'amener à une conception et à une pratique syndicales plus hardies. Au lieu de cela, le syndicalisme de participation est toujours d'actualité. Comment expliquer cela ?

La subsistance du syndicalisme de participation s'explique essentiellement par l'idéologie politique de ses principaux animateurs. En effet les leaders de l'UGTCI sont encore aujourd'hui des dignitaires du PDCI. A ce titre, ils occupent toujours des places de choix dans les organes dirigeants de ce parti, même si ce n'est plus pour représenter officiellement le monde du travail. Maintenir une association professionnelle dans le giron du PDCI et des pouvoirs publics devient une nécessité non seulement économique mais aussi et surtout politique.

Nécessité économique, cela permet au PDCI et aux pouvoirs publics d'avoir un soutien dans le monde du travail dans l'exécution de leurs plans économiques. Ce soutien est d'autant plus nécessaire que l'unanimité n'est plus de mise parmi les travailleurs ; et parce que l'unanimité est révolu, l'UGTCI use de tous les artifices pour se poser en défenseur ardent des positions économiques de l'Etat. Ainsi, quand par exemple dans une entreprise un syndicat se désaffilie de l'UGTCI, celle-ci, avec la caution ou la complicité de l'Etat, s'emploie à en créer un autre ou à encourager la scission au sein du syndicat «dissident», fragilisant ainsi davantage la position des travailleurs, dans un pays où ces derniers sont déjà traités comme la cinquième roue du carrosse, au lieu d'être considérés comme la figure de proue de la renaissance ivoirienne, le fer de lance de l'économie et donc, du développement économique et social, comme cela avait été pressenti ou envisagé à l'aube des indépendances africaines.

Ainsi le pluralisme syndical au lieu de se présenter comme une force, un atout qui permettrait l'expression de plusieurs approches dans la défense des intérêts économiques, professionnels et moraux des travailleurs, est-il devenu une espèce de foire d'empoigne où les intérêts des producteurs directs sont, par extraordinaire, devenus divergents ; en cela, on peut affirmer que les responsables de l'UGTCI ont oublié les raisons qui ont conduit à sa création, du moins les raisons telles qu'évoquées par le tout premier secrétaire général de la Centrale, Joseph Coffie qui stigmatisait en ces termes, les méfaits du pluralisme syndical avant le 4 août 1962 : «le syndicalisme ivoirien travaillait dans la confusion et la haine, les revendications présentées par une centrale étaient automatiquement rejetées par telle autre parce que l'initiative ne venait pas d'elle. Plutôt que de s'unir pour mieux faire entendre leur voix, les centrales syndicales travaillaient dans la confusion totale» (Coffie 1966). Ainsi l'UGTCI pratique aujourd'hui ce qu'elle vouait aux gémonies hier. En fait si la raison manifeste de la condamnation du pluralisme syndical était l'inefficacité due à la dispersion des forces, la raison de fond était semble-t-il une bataille pour mieux contrôler le monde du travail, le canaliser afin de le mettre au service du PDCI qui en avait grand besoin dans sa politique de construction nationale, une construction qui avait les allures sinon d'un embrigadement strict, du moins d'une mise au pas certaine de la société nationale. On a combattu hier le pluralisme pour éviter la dispersion des travailleurs, on le cultive aujourd'hui pour mieux les diviser.

Les diviser parce que tout simplement il y a un renversement des valeurs qui tire son origine de la nécessité politique évoquée plus haut. En effet, le pluralisme syndical ici est la manifestation concrète du fait que désormais les intérêts partisans ont pris le pas sur les intérêts de classe du moins en ce qui concerne les producteurs directs. Le monde du travail est divisé désormais en deux clans essentiels : les travailleurs qui soutiennent ouvertement le parti au pouvoir et ceux qui sont censés ne pas le faire soit parce qu'ils ont décidé d'observer une stricte neutralité syndicale, soit parce que, pour bon nombre, ils ne veulent pas se syndiquer, cela ne présageant en rien leurs opinions politiques ; mais la pression du PDCI aujourd'hui est telle que, même la neutralité syndicale est suspecte d'opposition politique. Ainsi, avoir le plus grand nombre de syndicats ou d'associations professionnelles affiliés constitue-t-il une réserve de voix,

un électorat potentiel pour la conquête ou la conservation du pouvoir politique. L'amalgame entre le clientélisme politique et l'action syndicale est donc un mode de gestion du monde du travail.

En fait, ce mode de gestion est une autre manifestation du «développement harmonieux» qui veut que dans un même élan de solidarité, producteurs directs et employeurs s'unissent pour combattre le premier ennemi commun de la Côte d'Ivoire à savoir le sous-développement. Cette union devient une nécessité d'autant plus ardente, d'autant plus impérieuse qu'il y a désormais un autre danger qui menace la Côte d'Ivoire : une opposition politique qui veut ravir le pouvoir au PDCI et «exposer la Côte d'Ivoire au risque d'une aventure politico-économique sans lendemain» ; et la bataille est largement facilitée par le fait que le PDCI, ayant réussi, contre toute attente et contre vents et marées en 1990 à se maintenir au pouvoir, peut user de tous les artifices, de tous les moyens qui vont de la souplesse au chantage à l'emploi, en passant par des pressions multiformes, pour garder le monde du travail sous contrôle.

### Conclusion

A l'analyse, le syndicalisme de participation subsiste, malgré la disparition de tous ses éléments fondateurs, parce que cela répond à un besoin essentiel, procède d'une logique et d'une philosophie qui guident l'action politique et économique depuis les années soixante en Côte d'Ivoire : maintenir au pouvoir une classe d'hommes qui se servent, pour ce faire, d'un parti au passé glorieux le RDA (Rassemblement démocratique africain) dont la section ivoirienne, le PDCI a bénéficié du mythe de libérateur du continent africain, même si, en la matière, il a eu un parcours parfois en dents de scie.

C'est cette logique qui explique la philosophie même de développement, le développement sans luttes de classes dans un mode de production capitaliste. C'est aussi cette logique qui explique que l'on soit passé de plusieurs centrales syndicales à une seule : l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire née le 4 août 1962; c'est la même logique qui fonde le passage en 1970 du syndicalisme de construction au syndicalisme de participation que l'on peut présenter comme une façon de surmonter la contradiction fondamentale susmentionnée ; et c'est enfin cette logique qui explique que, depuis sa naissance, l'UGTCI ait toujours été dirigée par des

dignitaires du PDCI qui, en plus d'être des politiques, sont des hommes d'affaires peu accommodants, des employeurs très soucieux de leurs intérêts de classe et dont la préservation est la seule préoccupation. Une préservation qui se fait au prix d'une aliénation constante des travailleurs même et surtout ceux réunis au sein des syndicats qu'ils dirigent. Or il n'y a rien de plus violent socialement que l'aliénation; la violence sociale est parfois plus inhibitrice que la violence physique. Voilà donc une classe dirigeante qui condamne et combat, en utilisant toutes sortes d'artifices, la violence normale liée à la lutte de classes consubstantielle au mode de développement capitaliste qu'elle a choisi et qui n'hésite pas, à ériger la pratique de l'aliénation, de l'exploitation outrancière, violence sociale majeure, génératrice de marginalisation, en mode de gestion des hommes et de la société nationale. L'exploitation du producteur direct est une violence liée au mode de production capitaliste de même que celle issue de la lutte de classes, moyen de défense du travailleur. Admettre la première comme légitime et normale et brimer l'autre, la seconde, en tant qu'elle peut troubler l'ordre établi est une autre contradiction qui a toujours régi la vie socio-économique et politique en Côte d'Ivoire. Même au moment où le contexte politique est censé avoir changé, au moment où le système monopartisan a fait place au pluralisme politique, la «dictature» de la classe dirigeante, à travers un PDCI dominateur persiste ; un PDCI sauvé de justesse des convulsions sociales des premiers mois de l'année 1990 et dont l'UGTCI tire désormais l'essentiel de sa substance. Depuis lors, il y a eu une légère modification dans les rapports de force qui sous-tendent les relations entre le PDCI et l'UGTCI. Si jusque-là ces rapports semblaient équilibrés, on pouvait cependant percevoir un très léger avantage à l'UGTCI, seule centrale habilitée à régir le monde du travail pour le mettre au service du PDCI qui en avait un besoin presque vital pour assurer une stabilité politique et socio-économique non seulement propice aux investissements étrangers, mais aussi et surtout au maintien de la domination de la classe dirigeante. Désormais ces rapports de force sont légèrement en faveur du PDCI car le syndicalisme de participation ne subsiste plus que parce que le PDCI en a encore besoin, non plus pour la stabilité socio-économique et politique, l'UGTCI n'étant plus la seule centrale sur le terrain, mais pour s'assurer un électorat potentiel. Le syndicalisme de participation aurait donc tendance à devenir une nécessité vitale pour l'UGTCI elle-même dans la mesure où les intérêts partisans

sont désormais plus forts que les intérêts économiques et socio-professionnels chez les membres de la centrale syndicale qui se voit dépouillée petit à petit de sa vocation première. Si cette tendance devait s'accroître, il n'est pas vain de penser qu'à la longue viendra le moment où, pour éviter d'être une coquille vide, la logique commandera à l'UGTCI de pratiquer, en plus du syndicalisme de participation, un syndicalisme d'intégration ; une intégration ouverte, proclamée, donc une intégration qui ne soit plus *de facto*, mais *de jure* et qui ferait alors nécessairement de l'UGTCI la branche ou la section ouvrière du PDCI. On peut donc affirmer que si le syndicalisme de participation subsiste malgré la disparition de la quasi-totalité de ses éléments fondateurs, l'avenir de l'UGTCI réside dans le syndicalisme intégré !

Cette intégration lui permettrait de magnifier et de sublimer le syndicalisme hybride et ambivalent, pratiqué jusque-là sous le couvert de la participation, en engagement socio-politique et économique ouvert et responsable, et d'assumer ainsi pleinement la contradiction fondamentale qui consiste à cautionner un mode de production qui ne peut pas ne pas exploiter et aliéner les travailleurs et à chercher dans le même temps à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Et pendant que l'UGTCI s'assumerait désormais devant l'histoire en mêlant en toute connaissance de cause clientélisme politique et action syndicale et érigerait ainsi la recherche de visées contradictoires en principe de gestion syndicale, d'autres organisations ou associations professionnelles, d'autres centrales syndicales pourraient faire des avancées significatives dans le champ social, dans le monde du travail, non pas en toute quiétude, mais avec moins de tracasseries administratives et politiques ; avec moins de risque d'être matées ou humiliées sans retenue aucune.

En effet, l'Etat PDCI, acceptant une branche ouvrière et par conséquent un syndicalisme politique ouvertement proclamé, se priverait de son arme favorite : celle qui consistait à déclarer politique et illégale toute revendication qui le dérangeait, toute grève allant contre l'ordre établi et donc contre ses intérêts ; ce qui lui permettait de les réprimer avec la dernière énergie.

Les récents mouvements sociaux et les succès relatifs des dernières revendications et des derniers arrêts de travail (Côte d'Ivoire-Télécom par exemple) vont dans ce sens.

### **Bibliographie**

- Coffie, J. 1966, *Histoire du syndicalisme ivoirien et organisation syndicale ivoirienne*, Imprimerie nationale, Abidjan.
- Faure, Y. A., Medard, J. F., 1982, *Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, p.17.
- Houphouët-Boigny, F., 1983, «Déclaration à la Côte d'Ivoire profonde» le 26 avril, Télévision ivoirienne, édition spéciale du journal de 20h.
- Niamkey, Adiko, 1990, « Déclaration du 1er mai », in *Fraternité Matin* du 2 mai.
- Niamkey, Adiko, 1990, In *Fraternité Matin* du 27 février, p. 5.
- Niamkey, Adiko, 1990, In *Fraternité Matin* du 30 avril et 1er mai, p. 5.
- Touraine, A., 1967, *La société postindustrielle*, Paris, Denoël.
- Touré, Ismaila, 1986, « L'UGTCI et le développement harmonieux : un syndicalisme anti conflits ? » in *Côte d'Ivoire, la société au quotidien, Politique Africaine*, No. 24 décembre, pp. 79-90.